



# VOTRE CRÉDIT DE L'ESPAGNE

SOUTIEN FINANCIER OFFICIEL À L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES ESPAGNOLES

# QU'EST-CE QUE LE FIEM?

---

Le Fonds pour l'Internationalisation de l'Entreprise, F.C.P.J. (FIEM), est un instrument public géré par le Secrétariat d'État au Commerce du gouvernement espagnol, dont l'objectif est de favoriser la présence des entreprises et des produits espagnols à l'étranger.

À cette fin, il propose un financement pour vos contrats d'exportation ou d'investissement à l'étranger, agissant comme une banque sans en être une.

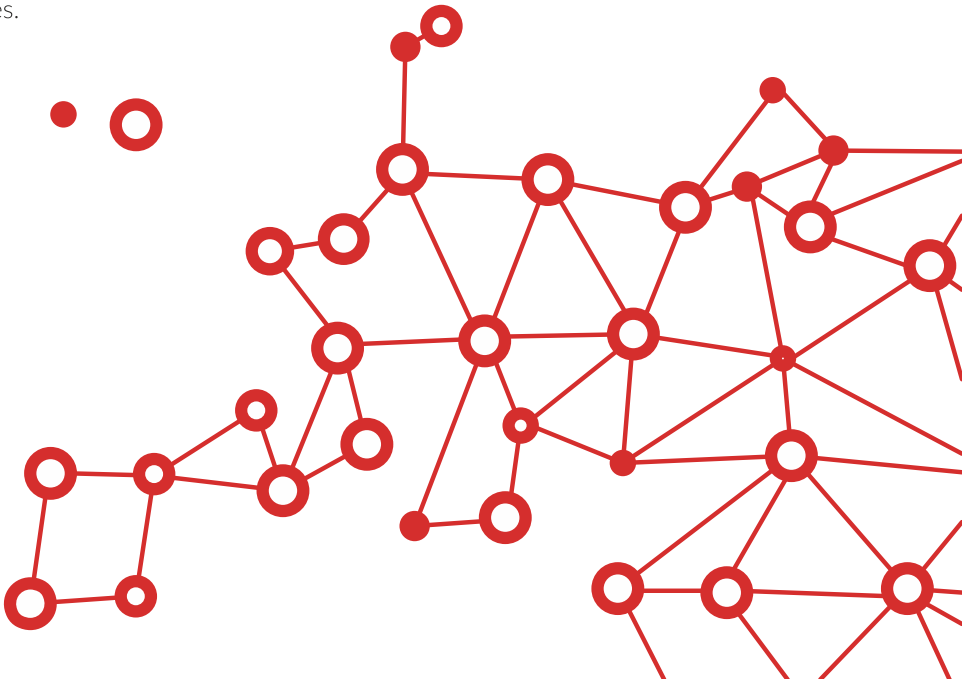
Le bénéficiaire du financement FIEM est le client étranger de l'entreprise espagnole, bien que la demande doive être faite par l'entreprise espagnole.

La flexibilité du FIEM permet de financer des projets réalisés par des entreprises espagnoles dans presque tous les pays du monde, avec des conditions financières très avantageuses et des commissions réduites.

Le financement du FIEM contribue à augmenter la compétitivité de l'offre commerciale de l'entreprise espagnole et empêche l'entreprise de s'endetter en garantissant que le paiement soit effectué directement depuis l'Espagne. Le client étranger, quant à lui, bénéficie d'une facilité financière pour payer le contrat.

Il n'y a que deux exigences: l'existence d'une traction exportatrice espagnole et une garantie solvable.

Dans tous les cas, le FIEM tente de s'adapter aux besoins de chaque projet, faisant preuve d'une flexibilité totale dans la mesure de ses possibilités.



# CARACTÉRISTIQUES DE BASE

---

Fonds public espagnol pour le financement de projets d'exportation de biens et/ou de services (espagnols et en provenance de pays tiers) et d'investissements directs à l'étranger par des entreprises espagnoles

- **Durée du remboursement:** Financement des opérations à moyen et long terme (plus de 2 ans).
- **Montant:** Il n'y a pas de montant minimum de contrat à financer. Le montant maximum par opération est limité à 250 millions d'euros (le plafond d'approbation globale du FIEM est de 500 millions d'euros annuels).
- **Devise:** Euro ou USD, bien que d'autres devises admises à la cotation officielle par la BCE puissent être envisagées.
- **Contenu espagnol:** Le projet doit intégrer un pourcentage significatif de biens et services espagnols exportés ou avoir des investisseurs espagnols. Le montant du crédit sera modulé en fonction de l'intérêt espagnol du projet.
- **Débiteurs financiers:** Entités publiques ou privées, non-résidentes en Espagne.
- **Garantie étrangère:** Souveraine, sous-souveraine, corporative, project finance... L'intégralité du crédit doit être couverte par une garantie solide, solidaire et à première demande. Des garants différents du débiteur peuvent être acceptés.
- **Secteurs:** Tous les secteurs sauf l'exportation de matériel de défense, paramilitaire et policier, ceux liés à des projets de santé et d'éducation (sauf s'ils intègrent un contenu technologique élevé) et, de manière générale, les activités considérées comme des activités énergétiques dans la chaîne de production de combustibles fossiles, avec quelques exceptions
- **Pays éligibles:** En principe, les règles du FIEM ne fixent aucune limitation, à l'exception des pays pauvres très endettés (PPTÉ) pour lesquels le financement sera accordé de manière exceptionnelle. Cependant, surtout lorsque le débiteur est souverain, sa dette et sa situation économique seront évaluées pour déterminer son éligibilité.
- **Approbation:** Le Conseil des Ministres du Gouvernement espagnol et/ou le Secrétariat d'État au Commerce (pour les crédits qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent être imputés à l'une des lignes existantes), sur proposition du Comité FIEM.
- **Agent financier:** Institut de Crédit Officiel (ICO). Responsable de la négociation et de la signature des contrats de crédit.



# TYPES DU FINANCEMENT

---

**EXPORTATION DE BIENS ET/OU DE SERVICES** (financement soumis aux dispositions de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation soutenus par des financements officiels)

## CRÉDITS D'EXPORTATION AUX CONDITIONS COMMERCIALES

Crédits aux conditions commerciales, tant pour les débiteurs privés que publics:

- Pour un montant allant jusqu'à 85 % de la valeur des biens et services exportés, plus jusqu'à 100 % de la valeur des dépenses locales, à condition que cela ne dépasse pas 40%/50% (selon la catégorie du pays) des biens et services exportés.
- Avec des échéances allant jusqu'à 15, 18 ou 22 ans.
- À un taux d'intérêt généralement fixe, référencé à un taux de base en fonction de la devise et de la durée du crédit (Taux de Référence des Intérêts Commerciaux de l'OCDE - CIRRR), auquel s'ajoute une marge calculée en fonction du risque de l'opération financée.

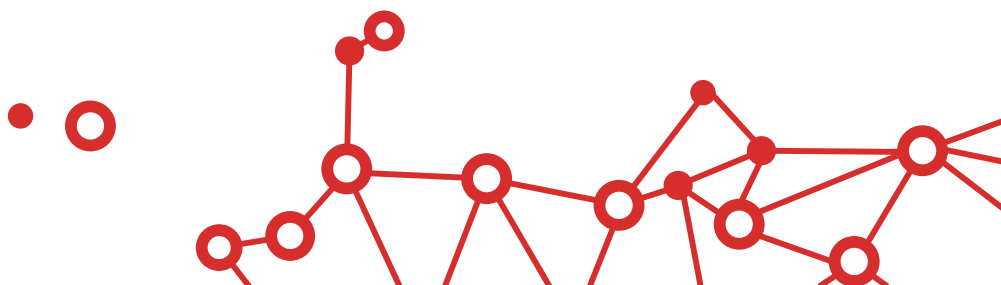
Des flexibilités supplémentaires existent pour certains secteurs, tels que les énergies renouvelables, les projets d'eau et le transport durable, entre autres.

## SOUTIEN FINANCIER LIÉ AUX CONDITIONS CONCESSIONNELLES

Crédits concessionnels pour les débiteurs publics dans les pays à revenus moyens-faibles, selon la classification de la banque mondiale et l'OCDE:

- Pour un montant allant jusqu'à 100 % de la valeur du contrat commercial.
- Avec un niveau de concessionnalité compris entre 35% et 50%, en fonction de la classification du pays. Le degré de concessionnalité du crédit est calculé en tenant compte de plusieurs variables, telles que le taux d'intérêt, la période de grâce et la durée de remboursement.
- La liste des pays éligibles au financement concessionnel est publiée par l'OCDE et peut être consultée sur son site Web:

[Classement des pays 2024](#)



# TYPES DU FINANCEMENT

---

## OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Crédits aux conditions commerciales pour financer les opérations d'investissement des entreprises espagnoles à l'étranger, telles que l'achat ou la création d'une nouvelle entité de production ou de concession, ou des projets d'investissement de leurs filiales étrangères.

Le FIEM fournit des fonds pour que la filiale puisse exercer son activité productive, ou pour une entreprise en démarrage avec du capital espagnol. Les fonds du FIEM sont toujours sous forme de dette, jamais pour le capital de la nouvelle entité.

Le régime de garantie pour ces prêts peut varier des garanties d'entreprises (étrangères) aux garanties de projet (schéma de project finance).

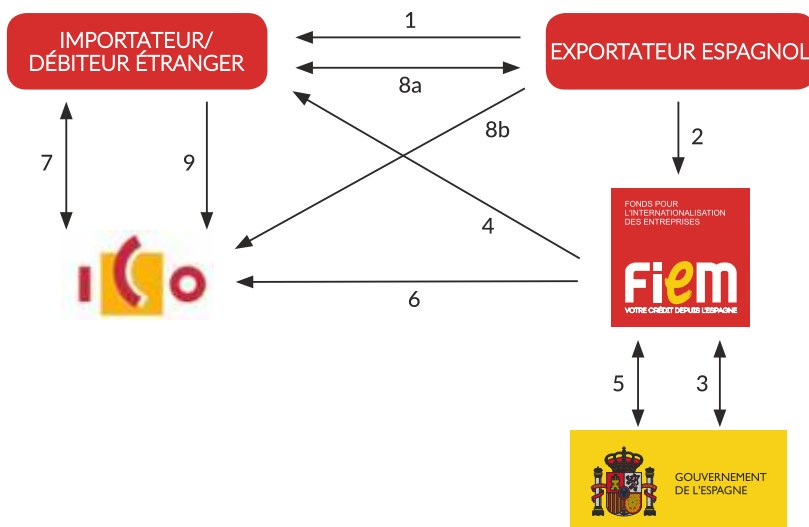
## LES « LIGNES » DU FIEM

Le **FIEM** dispose de lignes d'agrément spécifiques pour les opérations qui, pour des projets présentant des caractéristiques particulières, offrent des délais de traitement plus courts et des frais moins élevés.

- **LIGNE FIEM - PME ET PETITS PROJETS:** crédits jusqu'à 10 millions d'euros par contrat réalisé par une entreprise espagnole.
- **LIGNE ECO FIEM:** pour les projets de lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables, eau, environnement, gestion des déchets, recyclage, substitution des sources d'énergie fossiles, efficacité énergétique, etc.), avec des conditions particulièrement souples, des échéances pouvant aller jusqu'à 20 et 22 ans.
- **Ligne de financement non-remboursable pour les études de faisabilité:** offre des subventions aux entités publiques étrangères (exceptionnellement, elles pourraient être considérées les entités privées étrangères) pour la réalisation d'études de faisabilité, de conseil ou d'assistance technique afin de maximiser les opportunités commerciales pour les entreprises espagnoles à l'étranger.



# COMMENT BÉNÉFICIER DU FIEM?



1. Accès à la plateforme FIEM:  
<https://sede.serviciosmin.gob.es/es-es/procedimientos electronicos/Paginas/detalle-procedimientos.aspx?IdProcedimiento=235>
2. Début des démarches de demande de crédit (envoi de la documentation).
3. Étude préliminaire du crédit (réglementations, faisabilité du projet, intérêt espagnol, bénéficiaire, garanties...).
4. Envoi de la "Lettre d'Intention".
5. Analyse de la viabilité financière de l'opération.
6. Envoi de la "Lettre des conditions financières non contraignantes proposées par le FIEM".
7. Approbation du crédit.
8. Négociation et signature du contrat de crédit entre l'ICO, le débiteur (client) et la banque payante.
9. Exécution du contrat commercial et paiement à l'entreprise espagnole, conformément aux étapes prévues dans le contrat commercial, par l'intermédiaire de la banque payante.
10. Remboursement du crédit par le débiteur (client étranger).

# NOUS CONTACTER

---

En général, les démarches de demande de financement à la charge du FIEM sont effectuées par l'entreprise espagnole, qui doit contacter le Secrétariat d'État au Commerce du Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Entreprise du gouvernement espagnol.

Pour des consultations par zone géographique:

- Pays méditerranéens, Afrique et Moyen-Orient  
[sgmedafom.sccc@economia.gob.es](mailto:sgmedafom.sccc@economia.gob.es)
- Pays d'Amérique latine et d'Amérique du Nord  
[sgiberan.sccc@economia.gob.es](mailto:sgiberan.sccc@economia.gob.es)
- Pays européens, Asie et Océanie  
[sgeao.sccc@economia.gob.es](mailto:sgeao.sccc@economia.gob.es)
- 

Autres points de contact:

Bureaux économiques et commerciaux espagnols à l'étranger

[www.oficinascomerciales.es](http://www.oficinascomerciales.es)

Directions commerciales territoriales et provinciales

[https://comercio.gob.es/Red\\_Oficinas\\_Economicas/Red\\_Territorial/Paginas/Inicio.aspx](https://comercio.gob.es/Red_Oficinas_Economicas/Red_Territorial/Paginas/Inicio.aspx)

Pour des informations générales:

[fiem@economia.gob.es](mailto:fiem@economia.gob.es)

Des informations supplémentaires sont disponibles sur:

[https://comercio.gob.es/Financiacion\\_para\\_internacionalizacion/FIEM/Paginas/index.aspx](https://comercio.gob.es/Financiacion_para_internacionalizacion/FIEM/Paginas/index.aspx)

